

LE

FILOPATHE

GIHP

Aquitaine

Mars 2006 - n° 26

ÉDITO

En ordre de « marche » !

Ils devaient intervenir dans les six mois, nous patienterons encore le temps d'un « délai raisonnable » pour les avoir, ces décrets d'application de la loi du 11 février 2005 !

Ils paraissent, les uns après les autres, sur le parcours de formation des élèves handicapés, sur les Maisons Départementales des Personnes Handicapées, sur la Prestation de Compensation, sur l'accessibilité des transports publics etc.

Nous guetons leur préparation, avec la fébrilité de l'expectative mais aussi avec l'appréhension que l'application ne dénature les principes généreux qui nous donnent la force d'y croire. Nous sommes nés avec la prise en compte « archaïque » du handicap. Connaîtrons-nous enfin la juste reconnaissance de ce monde qui s'apprête à nous accueillir, avec bonne grâce et générosité certes, mais ce monde est-il prêt à en accepter les conséquences et les contraintes ?

Les associations des personnes handicapées et de leur famille vont devoir justifier d'une présence forte à leur côté. Être à l'écoute de leur base adhérente, soutenir la défense de leurs droits... Et remplir utilement tous les espaces de participations qui leur sont progressivement offerts, dans les commissions techniques et de concertation etc.

Mais, même si le temps s'y prête, pour éviter que le Filopathe ne devienne un journal trop sérieux, et c'est un sujet qui n'est pas étranger à nos préoccupations législatives non plus... Nous avons aimé l'effort du Grand théâtre de Bordeaux qui a présenté l'opéra la Traviata avec audio-description. Vive la culture pour tous !

DH

SOMMAIRE

MDPH :

Que peut-on en attendre ? ...	2
Les vœux du GIHP	3
Dossier Transports :	
• Transports de Gironde	6
• De nouveaux espoirs	7
Infos GIHP	8
Infos pratiques	9
Lire pour vous	10
Tribune libre	10
Des oreilles pour voir	11
Annonce	11
La Traviata audio-décrite	11
En avant la musique !	12

Que peut-on attendre de la MDPH ?

Issue de la loi du 11 février 2005, elle préfigure le guichet unique pour toutes les démarches qui concernent les personnes handicapées. Prévues pour se mettre en place dès le 1^{er} janvier 2006, à raison d'une seule par département avec des relais territoriaux éventuels (CCAS...), voici la solution potentielle à tous nos problèmes, voici (Rrroulements de tambours) voici... la **Maison Départementale des Personnes Handicapées**, MDPH pour les intimes.

Mission générale

L'accueil, l'information, l'accompagnement et le conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap, dixit la Loi.

Services particuliers

Dans le respect du libre choix de vie de la personne handicapée, Elle se doit :

▲ d'offrir un accès à toutes les possibilités d'appui dans l'accès à la formation et à l'emploi

▲ d'orienter vers des établissements et services en fonction du besoin

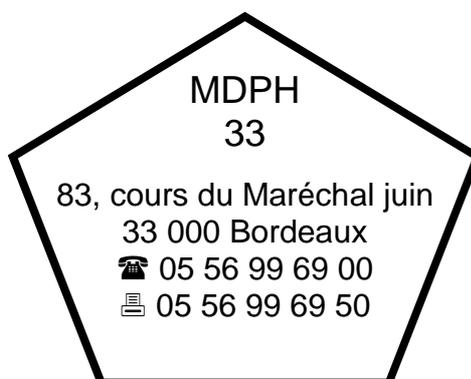
▲ d'attribuer les prestations suivantes : AAH (un problème de sigle, voir page 5), garantie de ressources et majoration vie autonome, carte d'invalidité, carte européenne de stationnement, Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé...

▲ et d'attribuer la **Prestation de Compensation du Handicap** qui permette à la personne d'exercer ce libre choix de vie. Sous forme d'aide financière ou en nature, la PCH remplace l'ancienne ACTP et doit permettre de recourir aux aides humaines, aux aides techniques, aux aménagements de logement, aux frais de transport, aux charges spécifiques et charges exceptionnelles, et aux aides animalières.

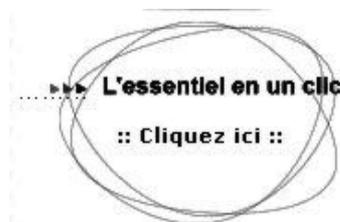
La PCH est décidée par la Commission des Droits et de l'Autonomie, la CDA, après que les besoins de la personne aient été évalués par une Équipe Pluridisciplinaire (différents professionnels, ergothérapeutes, assistants sociaux etc.) qui propose un plan personnalisé de compensation.

La PCH concerne immédiatement les personnes handicapées adultes (plus de 20 ans), les enfants dans les 3 ans maximum (excepté pour l'aménagement du logement et des transports où c'est dès maintenant) et les personnes âgées handicapées dans les 5 ans maximum (en remplacement de l'APA).

En Gironde, l'accueil de la MDPH a ouvert ses portes le 16 janvier, l'Équipe Pluridisciplinaire est en voie de constitution et la commission des droits et de l'autonomie devrait commencer à statuer fin avril.



Mini-site à l'essai : <http://www.gironde.fr/>
Suivre L'essentiel en un clic



Nous entrons maintenant dans une période d'installation de toutes ces nouvelles choses, une époque de transition où la patience doit être de rigueur.

Assurer la Continuité ?

Les COTOREP et les CDES (qui vont être remplacées par la CDA) continuent de se réunir pour traiter les demandes, sauf pour la nouvelle PCH en attendant la mise en marche de cette dernière.

Qu'en est-il de la transition pour les forfaits grande dépendance et son complément aux personnes très lourdement handicapées, des prestations qui sont versées par l'État en attendant la reprise prévue par la PCH ? Sur ce point, il faut bien dire que les personnes handicapées concernées ont été prises en otages par l'indécision de l'État : dans un premier temps, l'État via les DDASS a tardé à engager clairement sa parole quant à la continuité de ces prestations en attendant la mise en place de la maison départementale, puis ensuite, il a tardé à verser ces prestations dès 2006, mettant ainsi en danger de nombreuses personnes handicapées employeurs directs de leurs auxiliaires de vie à domicile.

Suite page 4

EN « VŒUX-TU », EN VOILÀ

En ce jour du 19 janvier 2006, toute l'équipe du GIHP, administrateurs, professionnels, bénévoles... s'était transportée à la maison des associations de Mérignac pour présenter les voeux officiels aux visiteurs, aux institutionnels, à ses adhérents et à ses utilisateurs...

C'était une première et ce fut une réussite.

Introduit par un hommage rendu à Christian Bérard, dont les obsèques avaient eu lieu le 16 juin 2005, le jour même de notre Assemblée Générale, tout un symbole, le discours de la présidence a déroulé le thème de la personne handicapée citoyenne, pour un but commun, l'égalité des chances.

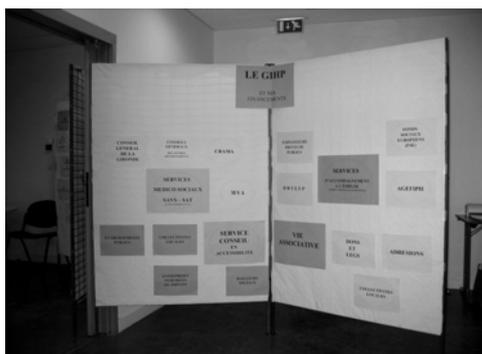
Après quoi, chacun d'entre nous a pu déambuler en compagnie, à travers l'exposition des panneaux présentant nos multiples activités, tout en prenant le verre de l'amitié. Avec un accent fort sur les services rendus à la personne handicapée en 2005, près de 400 personnes ont été accompagnées par notre association dans leurs projets de vie.

Être maître de ses projets, voilà la grande révolution que doit nous apporter la loi du 11 février 2005. Grâce à cette mise en place et au droit à compensation, les personnes handicapées et le GIHP peuvent, plus que jamais, aller DROIT DEVANT.

Christian ARNAUDIN



En présence de M. le Vice-Président du Conseil Général



Beaux panneaux

ODE AU GIHP

J'aime le GIHP :
GIHP militant,
GIHP accueillant,
GIHP innovant,
J'aime le GIHP !

Espoir dans la vie
Pour notre autonomie
Lueur dans la nuit
Pour tous les yeux sans vie
Clin d'œil du bonheur
Sourire des amis
J'aime le GIHP !

GIHP branché
Sur l'accessibilité
Des personnes handicapées
Inspiré par le Brail
Il les rend au travail
Et, pour les loger,
Un logement adapté
Est au cœur des projets.
J'aime le GIHP !

Salariés, bénévoles,
Tous y ont la parole
Partenaires de toujours
Tous y font un détour
Pour une chanson d'amour.
Ils écrivent notre histoire
Et y mettent plein d'espoir.
J'aime tous ces GIHP !

Thina CHARABIDZÉ

**Groupement pour l'
Insertion des personnes
Handicapées**

**Physiques d'Aquitaine
436, avenue de Verdun**

33 700 Mérignac

☎ 05.56.12.39.39

☎ 05.56.12.37.92

**accueil@gihp-aquitaine.org
http://www.gihp-aquitaine.org**

Pour l'avenir, les personnes pourront choisir de garder leur ancienne ACTP, ou bien de toucher la nouvelle PCH, après avoir pu comparer les montants, c'est ce qui est inscrit dans les textes.

Peut-on aujourd'hui espérer la Compensation pleine et entière des conséquences de son Handicap ?

À notre avis, rien n'est aujourd'hui gagné.

Pour la compensation des ressources, les textes concernant l'AAH sont parus en juillet 2005. Bien qu'augmentée, l'AAH n'atteint toujours pas le SMIC, et elle n'est même pas indexée sur ce dernier. On ne peut donc pas parler d'un véritable revenu minimum qui, imposable, ferait aussi de nous des consommateurs comme les autres... Plus une réserve sur la modulation de la AAH en fonction des ressources professionnelles, quoique plus favorable, nous ne sommes pas sûrs qu'on lui ait vraiment donné les moyens d'être incitative, face à tous les freins qui plombent la possibilité de travailler des personnes handicapées.

Et pour le gros morceau, la nouvelle PCH, il va falloir s'armer de patience, et l'énergie investie par les uns et les autres sera décisive !

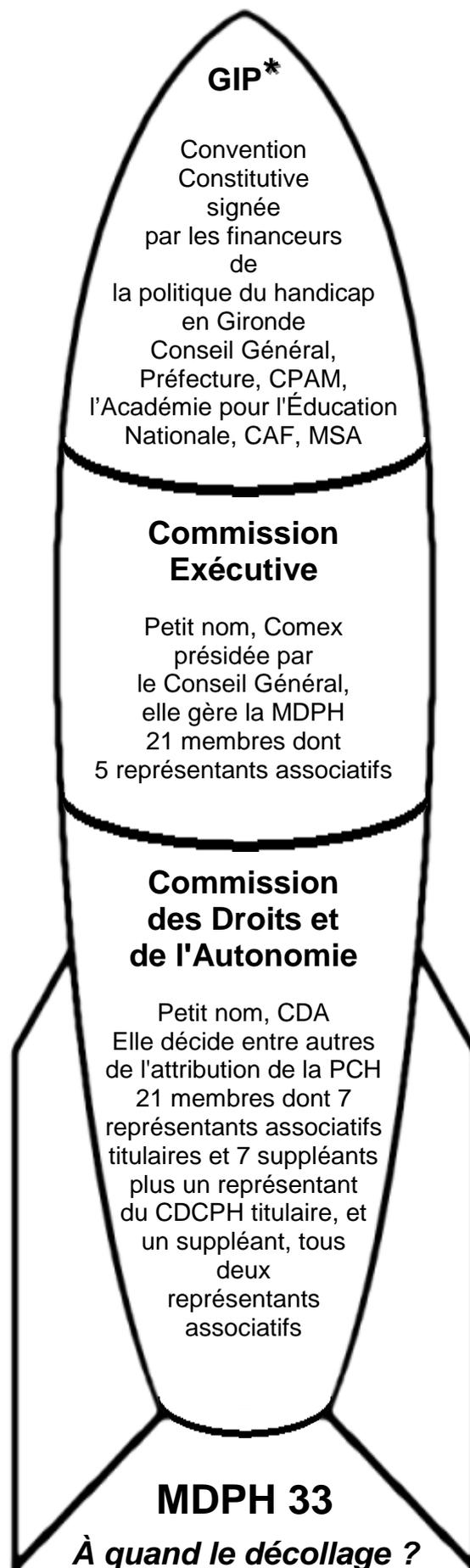
Point positif, le plafond de ressources pour avoir droit à la PCH est élevé : Pour un plafond de ressources supérieur à 23 571,66 € par an, dans lesquels ne sont pas comptés les revenus du travail, on conserve un droit à 80 % de la PCH. Ce qui est relativement fidèle à l'idée de compensation selon laquelle toute personne a droit en raison de son handicap seul, sans critère de richesse.

Un recul (momentané) : la compensation des aides techniques dans le cadre du Site pour la Vie Autonome était ouverte aux enfants, **un vide regrettable gèle cette possibilité pour trois années !**

Mais les zones de turbulences approchent, la limitation des moyens financiers risque de faire passer les largesses de la loi par la râpe à gruyère - tout le monde sait, ou presque, que l'argent de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, sacrifice du jour férié ou pas, ne saurait suffire à compenser les besoins du handicap si longtemps négligés.

Quelques exemples en passant...

Pas assez de moyens ? Le montant maximal de la PCH pour rémunérer nos aides humaines est fixé par un arrêté qui l'assortit clairement à l'application du référentiel d'évaluation.



* Groupement d'Intérêt Public

Si un référentiel quel qu'il soit est strictement appliqué, on ne saurait parler de la compensation des besoins réels, ces derniers étant plafonnés à l'avance. Il doit être souple et adaptable tout comme son application. Comment éviter dès lors que les besoins ne dépendent à nouveau des possibilités financières de les satisfaire ?

Pas assez de moyens ? L'Équipe Pluridisciplinaire de la MDPH ou les équipes de terrains conventionnées à cet effet, ne pourront pas opérer une évaluation personnalisée, parce qu'il faut du temps pour rencontrer la personne, chercher avec elle des solutions etc. Normalement, la personne doit être entendue pendant l'élaboration de son plan d'aide personnalisé qui devra lui être présenté au final pour observations qui seront annexées, elle doit être entendue par la CDA si elle le souhaite etc.

Pas assez de moyens ? Et que deviendra la nécessité d'accessibilité de la MDPH et de ses moyens d'information et de communication ?

On peut cependant noter les possibilités de régulation prévues dans la MDPH : une liste de personnes qualifiées chargées de proposer des mesures de conciliation à la demande de la personne qui estime que ses droits ont été méconnus, la désignation d'un référent pour le traitement amiable des litiges, alors que les recours contentieux restent possibles.

Pour la Participation...

Suivant l'esprit de la loi du 11 février 2005, les MDPH sont participatives et la place laissée aux représentants des personnes handicapées est conséquente, voir la fusée page 4. Et même si les conseils généraux détiennent la majorité des voix pour la décision d'attribution de la PCH, ils peuvent observer, s'exprimer, et voter.

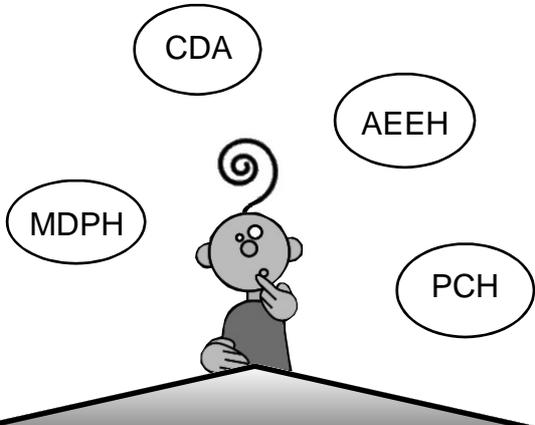
Ne nous y trompons pas, il s'agit pour les associations de représentations à haut risque : elles seront vite soupçonnées de ménager leurs propres intérêts plus que celui des personnes handicapées bénéficiaires, et elles seront facilement tenues pour responsables de décisions dont elles n'ont pas la maîtrise, en particulier financière ! Pour cela, les associations doivent se nourrir de ce que leurs adhérents leur font remonter.

Le GIHP Aquitaine est membre de la Commission Exécutive de la MDPH de la Gironde. Il est aussi membre de la CDA, en tant que vice-président du CDCPH (Rappelons que nous sommes vice-président du CDCPH en re-

présentation de l'AFM, l'APF du GEIST 21 Gironde et de nous-mêmes).

Le GIHP recueille vos questions au 05 56 12 39 39 ou accueil@gihp-aquitaine.org

Dominique HELGORSKY



Cette avalanche de sigles a de quoi dérouter même les plus siglomaniacs. Allez ! On s'accroche !

AAH, Allocation Adulte Handicapé
APA, Allocation Personnalisée pour l'Autonomie
AEEH, Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
CAF, Caisse d'Allocations Familiales
CDA, Commission des Droits et de l'Autonomie
CDCPH, Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
CNSA, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPAM, Caisse Primaire d'Assurance Maladie
DDASS, Direction Départementale des Actions Sanitaires et Sociales
MDPH, à votre avis ?
PCH, Prestation de Compensation du Handicap

On peut les oublier, même plus besoin de les décomposer !
AES, CDES, COTOREP, SVA

Au purgatoire, pour la transition...
ACTP, Allocation Compensatrice Tierce Personne...

Une mine de renseignements est à glaner sur le site : <http://www.cnsa-infos2005.org/> et dans les *Actualités Sociales Hebdomadaires*

EN VOITURE ...

Filo ouvre pour vous un petit dossier sur le transport des Personnes à Mobilité Réduite (handicapées motrices, visuelles,...), à vocation pratique et informative. D'abord, le point sur la capacité de transport adapté à la demande en Gironde, motivé par les changements importants survenus dans le paysage.

Puis, un aperçu des espoirs ouverts par la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité des transports publics et une présentation d'Adémis, possibilité d'un transport modulable proposé par SYNERGIHP.



TRANSPORTS ADAPTES À LA DEMANDE EN GIRONDE

Ce répertoire montre bien les disparités de l'offre aujourd'hui. À côté d'un transport public subventionné par les collectivités dont le coût est raisonnable mais qui n'existe pas partout aux mêmes conditions, et un transport privé plus coûteux, en augmentation, pour lequel les services, les tarifs et les horaires de fonctionnement peuvent être extrêmement différents.

ALIPES SARL

33, avenue de Lattre de Tassigny
33 610 CESTAS
Tél : 05.56.07.66.92, Mobile : 06.74.82.51.97
E-mail : alipes_sarl@hotmail.fr
Secteur d'intervention : CUB et hors CUB
Tarifs : 9 € (prise en charge + forfait de 10 km)+
1 € le Km au-delà et 13 € l'aller-retour
Transport sur fauteuil roulant
Accompagnement : 20 €/h
Horaires de fonctionnement : 24h/24, 7j/7
Conventionné Transport thérapeutique



ALLO CHAUFFEUR

5, Pinet
33 240 ST LAURENT D'ARCE
Tél/Fax: 05.57.43.08.72, Mobile: 06.08.60.52.85
Secteur d'intervention : Canton de St André de Cubzac
Tarifs : 0,63 €/km (tarifs préfectoraux)
Transport avec fauteuil roulant pliable, en faisant le transfert soi-même.
Accompagnement : 24,70 €/h
Horaires de fonctionnement : 24h/24, 7j/7
Conventionné Transport thérapeutique

L'ÂGE D'OR SERVICES

29 bis, rue de la Fontanille
33 290 PAREMPUYRE
Tél / Fax : 05.56.95.12.56.
Site Web : www.agedorservices.com
Secteur d'intervention : Bordeaux et CUB Ouest
Tarifs : 12 € jusqu'à 1/4h, 18,50 € jusqu'à 1/2h,
25 € jusqu'à 3/4h, 31,60 € jusqu'à 1h, 7,90 € par
1/4h supplémentaire
Transport avec fauteuil roulant pliable, en faisant le transfert soi-même
Accompagnement : tarifs du transport
Horaires de fonctionnement : 24h/24, 7j/7
Conventionné Transport thérapeutique



MOBIBUS

3, rue Campilleau
33 520 BRUGES
Sur acceptation du dossier
Tél : 05.56.166.166, Fax : 05.56.28.48.93
Site Web : www.mobibus.fr
Secteur d'intervention : CUB
Tarifs : 2,52 € le parcours
Transport sur fauteuil roulant
Horaires de fonctionnement : 5h/1h au dépôt



PARTENAIRE INSERTION

21, rue du professeur Moure
33 560 SAINTE EULALIE
Tél : 05 56 38 18 62, Fax : 05 56 06 52 90
E-mail : partenaireinser@club-internet.fr
Site Web : www.partenaireinsertion.org
Secteur d'activité : CUB rive droite et jusqu'à Libourne, et Cantons de Saint André de Cubzac et de Fronsac; toute la CUB si répétitif
Tarifs : 0,50 €/km pour les habitants des communes adhérentes, plus 5 € de prise en charge pour les autres (à discuter si difficultés)
Transport avec fauteuil roulant pliable, en faisant le transfert soi-même.
Accompagnement : 6 € moins d'une heure puis 10 €/h
Horaires de fonctionnement : 7h/18h du lundi au vendredi



P'TIT BUS

Quai Carriet
33 310 LORMONT
Tél : 05.57.77.24.24, Fax : 05.57.77.24.23
Secteur d'intervention : CUB ET HORS CUB
Tarifs : 35 €/H compté depuis le dépôt
Transport sur fauteuil roulant
Horaires de fonctionnement : 24h/24, 7j/7

TGS DUMORTIER

32 ter, avenue Haussman
33 390 BLAYE
Tél/rép. : 05.57.42.05.82, Fax : 05.57.42.25.70
Mobile : 06.07.91.69.02
Secteur d'intervention : Canton de Blaye, Canton de Bourg sur Gironde
Tarifs : Ticket à 1,80 € le parcours (Blaye) et 1,50 € (Bourg sur Gironde)
Transport sur fauteuil roulant
Horaires de fonctionnement : 7h/19h



TRANSADAPT

Côte de la Garonne
33 310 LORMONT
Tél : 05.57.30.65.60, Fax : 05.56.38.94.21
Site Web : www.transadapt.org
Secteurs d'intervention : Arcachon et Sud Bas-sin, Belin Beliet et Val de l'Eyre; Communautés de Communes de Blaye, Bourg sur Gironde, St Savin, Coutras, Fronsac, Guitres, St André de Cubzac, St Ciers, Libourne; Biganos, St Symphorien, Saugon
Sur acceptation du dossier
Transport sur fauteuil roulant
Tarifs et Horaires de fonctionnement dépendent du secteur, 2 € le parcours en moyenne
Conventionné Transport thérapeutique



TRANSMOBIL'S

9, route de Perrin
33 370 SALLES
Mobile : 06.07.81.22.61
Secteur d'intervention : CUB et hors CUB
Tarifs : 2,50 € de prise en charge + 1 €/km
Transport sur fauteuil roulant
Accompagnement selon disponibilités et sur demande
Horaires de fonctionnement : 6h30/20h, 7j/7



TRANSPORTS GILL

69, rue l'Esquira
33 380 MARCHEPRIME
Tél/rép. : 05.57.71.80.16, Fax : 05.57.71.80.26.
Transport sur fauteuil roulant
Appeler pour autres renseignements



TRANSPORTS ULYSSE

3, rue du Golf
33 700 MERIGNAC
Tél : 05.56.34.75.37, Fax : 05.56.47.64.70.
Mobile : 06.08.84.49.48

E-mail : bordeaux@ulyse-transport.fr
Site web : www.ulyse-transport.fr
Secteur d'intervention : Gironde
Tarifs : 10 € la prise en charge + 1 €/km dans la CUB et sur devis hors CUB
Transport sur fauteuil roulant
Accompagnement sur devis
Horaires de fonctionnement : 24h/24, 7j/7



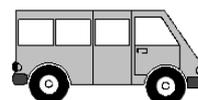
En projet pour démarrage prévu en avril :

API, Accompagnement Pour l'Insertion

Tél : 05 40 05 86 40
E-mail: degeix.boris@neuf.fr
Accompagnement de personnes non-voyantes et amblyopes
Secteur d'intervention : CUB et hors CUB
Tarifs : 7 € le parcours et 13 € aller/retour dans la CUB
Et hors CUB, 7 € + 1 €/km
Fauteuil roulant : Non
Accompagnement 20 €/h

Les oreilles de Filo ont aussi tinté sur un projet de mise en service d'un véhicule adapté pour fauteuil roulant de l'association Partenaire Insertion, on ne sait pas encore quand, mais peut-être sur la CUB.

Cette liste n'est peut-être pas exhaustive et vous ne devez pas hésiter à contacter les transporteurs pour plus d'informations. Merci au service documentation du GHP Aquitaine



LES NOUVEAUX ESPOIRS

Quelques repères importants pour notre liberté de circuler :

✈ 2015 soit 10 ans, pour réaliser l'accessibilité des transports en commun

✈ 2008 soit 3 ans, pour adopter le schéma qui l'organise, et qui prévoit des moyens de substitution en cas « d'impossibilité technique avérée »

✈ 3 ans, par conséquent, pour que s'applique l'obligation d'avoir mis en place les fameux moyens de substitution, transport adapté à la demande par exemple.

Tel est le programme défini par la loi du 11 février 2005 (*)

(*) Merci à Joël Solari pour sa contribution et à Patrick Maupin pour son conseil juridique.

En Gironde, la prise de conscience est bien là et l'application a déjà commencé dans la Communauté Urbaine de Bordeaux principalement avec le tramway et l'adaptation progressive du parc des bus urbains... un effort qui va s'accélérer avec plus de 100 nouveaux bus accessibles pour la fin de l'année.

Ailleurs dans le département, avec des zones plus rurales, la mise en accessibilité des transports publics, bus interurbains, ne semble pas être l'option choisie par les autorités organisatrices, pour des raisons de coût et de désaffection générale de ce moyen de transport par ses usagers, entend-t-on dire volontiers.

La solution est alors le transport à la demande tout public, à la condition d'être accessible et adapté pour les personnes handicapées : porte-à-porte avec une aide minimale au départ et à l'arrivée etc. De tels transports se créent aujourd'hui petit à petit, dans des enclaves multiples, desservies inégalement en terme de tarifs, d'horaires de fonctionnement, d'adaptation à l'ampleur des besoins... Et, la plupart du temps, sans possibilité de circuler librement d'une zone à l'autre, ou alors suivant certains jours et horaires particuliers !

Reste qu'avec un délai imparti de trois ans, les autorités organisatrices des transports, les communes et regroupements de communes, les conseils généraux, vont devoir rechercher les ressources pour le conseil, l'organisation et la gestion des transports adaptés.

Adémis, proposé par SYNERGIHP qui est une filiale du GIHP National, développe précisément ce type de service.

Dans le respect de l'éthique chère aux GIHP et de l'écoute des usagers handicapés, Adémis intervient en amont pour aider les collectivités à identifier les besoins de déplacements, pour mettre en place le cahier des charges d'un futur transport à la demande, puis pour expérimenter la mise en place de ce transport, pour la gestion des réservations en coordination avec les autres modes de transport, à l'aide d'un logiciel développé depuis 10 ans. Adémis conçoit aussi les aménagements et équipe des véhicules adaptés aux contraintes de mobilité.



Pour les années qui viennent, le but à atteindre est une offre équilibrée : accessibilité progressive des transports publics et harmonisation de l'accès au transport adapté public sur tout le territoire, avec une offre privée complémentaire suffisante... Vaste programme !

En attendant, ciao et bonne route !

INFOS GIHP... INFOS GIHP...

Aides techniques à vendre

Les services du GIHP possèdent de nombreuses aides techniques qui peuvent être montrées ou prêtées à titre d'information et de conseil. Hélas, le matériel et le réseau commercial évoluent vite et certains produits deviennent obsolètes. Nous vous proposons ceux-ci à prix intéressants.

Petit matériel en vente pour les déficients visuels :

Louches peseuses :	3 €
Bouliers :	5 €
Guides main d'écriture métal avec réglette à fenêtre 15x21 :	2 €
Guide main en tôle ondulée pour carnet 9x14 cm :	1.50 €
Guide-chèque	
Emploi Service métal à cases :	13 €
Guide-chèque	
Crédit Lyonnais métal à cases :	8 €
Réveil de voyage parlant :	7 €
Montre braille homme à quartz, boîtier chromé (AVH réf 30004) :	30 €
Montre pendentif parlante avec chaîne dorée :	20 €
Double mètre pliant	
gradué relief métal :	4 €
Calculatrices parlantes (avec pourcentage) :	5 €
Enregistreur numérique 30 mn VOICE PRO :	35 €
Seringue acier 2 ml à crans :	3 €
Pincès attache-chaussettes (par 10) :	2 €
Le Nouveau Testament en livre parlé (16 cassettes audio) :	gratuit

Petit matériel en vente pour les déficients moteurs :

1 barre d'appui droite chromée à fixer (Longueur : 30 cm / Diamètre : 30 mm) : .	10 €
1 barre d'appui droite chromée à fixer (Longueur : 30 cm / Diamètre : 25 mm) : .	10 €
1 barre d'appui droite chromée à fixer (Longueur : 60 cm / Diamètre : 25 mm) : .	14 €
1 barre d'appui coudée chromée à fixer (Longueur : 40 cm / Diamètre : 25 mm) : .	12 €

N'hésitez pas à contacter Annie RONDET pour tout renseignement au 05.56.12.39.39.

INFOS PRATIQUES

DVD en Audiovision



De plus en plus de DVD proposent une version en audiovision et sont disponibles à la vente dans le commerce courant. Pour les prêts, de nombreux titres peuvent être empruntés à la Vidéothèque de la Bibliothèque de Bordeaux (après abonnement et pour une semaine de 4 semaines maximum) ainsi qu'à la vidéothèque de l'AVH de Paris (une cotisation permet l'emprunt de 20 titres au total, à raison d'un titre à la fois pendant 2 semaines).



Lecteurs DAISY



De nombreux lecteurs déficients visuels utilisent déjà des livres parlés en format numérique MP3, lus sur des baladeurs compatibles, des ordinateurs ou certaines machines à lire.

Moins connu mais encore plus pratique, le format DAISY permet une navigation très aisée dans l'ouvrage, comme atteindre rapidement un chapitre, une section, une page, un paragraphe..., et se développe enfin en France. A condition bien sûr, d'avoir un lecteur adapté. Seuls les lecteurs VICTOR permettent ce mode de navigation rapide et efficace, avec contrôle de la vitesse du débit sans dégradation de la qualité de la voix, insertion de signets, reprise de la lecture d'un livre à l'endroit précis où vous l'avez quitté même si vous avez changé entre temps de CD etc.

Le GIHP vient d'acquérir le modèle VICTOR READER CLASSIC PLUS et propose d'organiser des petits groupes de démonstration pour les personnes qui souhaitent tester ce lecteur. Pour cela, merci de vous faire connaître auprès d'Annie RONDET.

5 modèles sont actuellement distribués par l'AVH Paris mais restent coûteux, entre 220 et 300 €.

A ce sujet....

Pour concrétiser leur objectif de favoriser l'accès à la culture pour les personnes déficientes visuelles en Aquitaine, la Fondation Caisse d'Epargne Aquitaine Nord et la Caisse d'Epargne de l'Adour viennent de signer une convention de partenariat avec 3 associations qui réalisent des enregistrements sonores : l'AVH Périgueux, le GIAA et l'Association des Donneurs de Voix de Bordeaux.

Cette convention va permettre de développer l'enregistrement numérique au format DAISY en équipant et en formant à terme les donneurs

de voix de l'ensemble des bibliothèques sonores de la région. De nombreux livres et magazines seront alors disponibles et d'ici quelques mois, un portail Internet recensera les titres des ouvrages détenus et en cours de réalisation par ces associations partenaires.

Les personnes déficientes visuelles d'Aquitaine adhérentes à l'une de ces 3 associations pourront bénéficier au titre de cette convention, d'un tarif préférentiel pour l'acquisition d'un lecteur VICTOR.

La vente de ces appareils sera assurée par le service Matériel de l'AVH Paris. Pour contacter les responsables de ces associations :

GIAA Bordeaux – Mme ALESSANDRINI

Tél : 05 56 31 48 48

Bibliothèque Sonore de Bordeaux – Mr PIGUET

Tél : 05 56 24 18 90

AVH Périgueux – Mr DUVERNEUIL

Tél : 05 53 35 08 32



Distributeurs d'argent accessibles pour les déficients visuels



Pour les personnes déficientes visuelles, retirer de l'argent au distributeur est une tâche souvent difficile, voire impossible, tant ces machines ne sont pas adaptées à

leur handicap. Mais les choses bougent enfin et une nouvelle génération d'appareils va leur permettre de les utiliser en toute autonomie.

Deux banques françaises, BNP Paribas et la Société Générale, viennent en effet d'annoncer leur intention de déployer de nouveaux automates, dotés d'une ergonomie particulière et d'un système de guidage vocal. Ils comportent des touches en relief, une prise permettant de brancher un casque audio ou une oreillette, et sont dotés du logiciel Text to speech. Le système permet donc à la personne malvoyante ou aveugle, d'effectuer l'opération sans aucune aide extérieure.

Plusieurs agences BNP en Aquitaine sont déjà équipées dont 4 en Gironde : Pessac (38, avenue de Verdun), Bordeaux (1, rue Jean Burquet et rue Ste Catherine) et Cadillac. Nous devrions tester ces systèmes bientôt, nous vous en informerons dans un prochain *Filopathe*.



DERNIÈRE MINUTE...

L'association Regards & Contrastes à programmé sa réunion d'information des personnes malvoyantes le vendredi 28 avril 2006 à 14h à la Bibliothèque de Bordeaux.

Renseignements à Regards & Contrastes :
05.56.39.57.06

« *Un livre est une fenêtre ... par laquelle on s'évade* » Julien Green. Laurent Potreau a fait sien cette devise.

Lorsqu'il travaillait à Tokyo, il s'était fait un devoir de faire la promotion de la culture française. Pour ce faire, il lisait à ses hôtes les meilleures lignes de nos grands écrivains. De retour en France, il a décidé de poursuivre sa passion sous forme de lecture à domicile qu'il prodigue chez les particuliers mais aussi dans les maisons de retraite, hôtels ou hôpitaux. Romans, journaux, magazines, contes, poésies, correspondances anciennes, histoire des régions... entrent dans le giron de ses compétences.

« Je ne suis pas un conteur mais un lecteur » se plaît-il à souligner. Pourtant, vous tomberez vite sous le charme de ce lecteur hors pair qui vous transportera dans le temps, l'espace et les générations. Cet homme cultivé peut aussi organiser des promenades littéraires (parcs et jardins, sites historiques). Il se déplace également dans les écoles où, revêtu du costume traditionnel japonais, il crée, avec quelques objets spécifiques, une ambiance orientale en concert avec les contes japonais qu'il lit au jeune public.

Quelle attention plus délicate que d'offrir à ceux qui vous sont chers ou à vous-même quelques heures d'un voyage hors du temps ?

Une fois parti, son passage ne vous laissera pas indifférent et vous vous surprendrez à poursuivre ce voyage intellectuel par vous-même.

Puis vous en redemanderez car cela vous aura tout simplement ravi.

Pour une première rencontre, contactez-le au 06 33 36 72 58

E-mail : lire-pour-vous@wanadoo.fr

Séance individuelle de 30 € par personne, dégressif selon le nombre de personnes et de séances.

Le GIHP Aquitaine recueille les candidatures jusqu'au 15 avril pour organiser dans ses locaux une séance découverte de Lire pour vous. Au programme, pourquoi pas, la lecture de Impressions du Bassin d'Arcachon...

Illusions technologiques

Ce siècle naissant confirme la prééminence des high-tech dans notre vie quotidienne comme, par exemple, ces impertinents portables. Si bien que, dans notre environnement immédiat, l'absence de sophistication apparaît presque suspecte. Et dans les médias, les discours politiques, les technologies de pointe sont assimilées à une nouvelle religion en dehors de laquelle il n'y a point de salut, économique.

Tout ce tralala technologique est abusif. Il absorbe à l'évidence trop d'énergie et trop de ressources. De plus, avec un peu de recul, on observe que la montée en puissance de l'électronique et de l'informatique d'il y a vingt ans a rapidement glissé vers les pays à bas coût de main d'œuvre. A tel point que bien peu de matériels high-tech de cette époque, et même plus récemment, sont encore produits dans les pays où ils ont été conçus. On ne voit pas pourquoi les high-tech récentes ne subiraient pas le même sort, amplifié par la mondialisation galopante. Ainsi, les nanotechnologies, dont on dit tant de bien, risquent de nous filer sous le nez à brève échéance quand on sait que la Chine s'apprête à former plus de un demi-million d'ingénieurs par an, tous avides de high-tech. Et d'ici peu de temps nous serons submergés par d'énormes masses de gadgets à bas prix qui vont grignoter notre temps de réflexion ou du moins ce qu'il en reste.

Un peu de high-tech, soit, mais ne sacrifions pas tout à ces illusions d'économistes distingués qui prétendent maintenant faire bouillir la marmite avec les services et tous les fourbis informatiques qu'ils requièrent.

Toutes les personnes souffrantes ou handicapées aspirent, il est vrai, à plus de services adaptés. Mais, sans vouloir désespérer les chercheurs, elles ont souvent plus besoin de chaleur humaine que de puces électroniques ! A moins qu'une Intelligence Artificielle parvienne à créer un ersatz de cette précieuse chaleur ? Que Dieu nous en préserve dirait ma grand-mère qui a vécu sans puces, à part celles du chat!

Philippe LASSALLE

DES OREILLES POUR VOIR



Pour ce numéro j'ai pensé aux gens pressées ou surmenées. Je vous présente donc trois CD pour quatre auteurs : quatre histoires courtes, quatre petits chefs-d'œuvre. Dans le genre fantastique, frisson, angoisse, tout d'abord : R-Louis STEVENSON avec « Le déterreur de cadavres », et Guy de MAUPASSANT avec « L'auberge ». Un cadre un peu étrange, des personnages peu nombreux et un point commun, leur isolement. Economie de moyens, suspense, et l'imagination des personnages galope et la nôtre aussi.

Même recette pour le deuxième CD, avec, de John HOWISON : « Le fanal » et par Guy de MAUPASSANT : « sur l'eau ». D'un côté la mer, de l'autre une rivière et toujours, l'isolement et la solitude. Laissez-vous embarquer, ce n'est pas SHREK mais la qualité d'écriture installe un climat, une ambiance. A vous de fabriquer les images dans votre tête.

Pour ceux que l'étrange n'inspire pas, Philippe DELERM, sa poésie du quotidien, ses rêveries solitaires ou non, lues par Jean-Pierre CASSEL ce qui ne gâte rien. Ce grand comédien se promène avec nonchalance et gourmandise dans ce petit livre dont le titre même annonce le contenu : « Dickens, barbe à papa et autres nourritures délectables ». Ceux qui connaissent DELERM auront deviné qu'il y est question de nourritures terrestres, autant qu'intellectuelles. On se balade entre les rêveries du promeneur solitaire et la madeleine de PROUST, entre souvenirs d'enfance et jolis instants du temps présent.

Pour les nourritures terrestres, la purée, les barres de chocolat MILKA SUCHARD, la barbe à papa, les fast-food, les petits restaurants, Foire aux harengs, le vin chaud, les trompettes de la mort et pour les nourritures intellectuelles, DICKENS, Tintin, les illustrés noir et blanc de notre enfance, le dessinateur SEMPE, Paul LEAUTAUD, les livres qu'on a chez soi. Et un petit détour par le théâtre, FLAUBERT et Nicolas BOUVIER.

DELERM se délecte de tout, et nous avec lui.

Évelyne MARCHAL

Les ouvrages cités sont disponibles pour l'emprunt à l'espace Diderot, Bibliothèque de Bordeaux, Cours du Maréchal Juin, ☎ 05 56 10 30 00.

Fleur parmi les Fleurs



Autre gourmandise, c'est la représentation de la Traviata de Verdi au Grand théâtre de Bordeaux en décembre avec, une première à Bordeaux, un système d'audio-description par casque mis à disposition des personnes aveugles et malvoyantes

Un ressenti positif pour ces indications de décors et de costumes, données par des phrases courtes de manière à ne pas gêner la beauté de la musique. Un sentiment de liberté et de confort grâce à la maniabilité du casque qui permet de choisir des moments sans commentaires si on le souhaite.

Le Grand Théâtre de Bordeaux disposait déjà d'un affichage simultané des paroles au-dessus de la scène. Saluons donc cette expérience d'audio-description à pérenniser et perfectionner...

Signé Filo



MEDI CONFORT



- Matériel médical
 - Vente location
 - Fauteuils roulants
 - Anti-escarres
 - Lits de soins
 - Fauteuils de repos
 - Incontinence adulte...
- Fournitures pour cabinets médicaux
- Matériels de kinésithérapie

Livraison et essais à domicile - SAV

adresse internet : www.mediconfort.com Fax : 05 56 40 48 84

36, av. G. Cabannes
33270 FLOIRAC **05 56 40 14 43**

ANNONCE

A Vendre

RENAULT 19 automatique blanche 6 CV, direction assistée, 1993, 83 000 KM, avec siège passager avant pivotant, bon état, prix : 2000 € à débattre.

☎ 05 56 75 50 27 le soir

EN AVANT LA MUSIQUE !

Antonio VIVALDI



Suite à notre article (Filopathe n° 24) sur Vivaldi, nous nous intéressons aujourd'hui aux deux derniers mouvements du célèbre concerto « Les Quatre Saisons ». Après le printemps et l'été, voici l'Automne et l'Hiver.

L'Automne poème de Lucie Delarue-Mardrus est en harmonie avec le compositeur qui nous plonge dans une douce mélancolie nous conduisant lentement vers la tristesse de l'hiver.

Avec sa virtuosité à fleur de peau, Vivaldi nous amène dans une ambiance sereine qui évoque les paysages enneigés.

Cette atmosphère ouatée contraste avec l'image du déluge (Hiver) peint par Nicolas Poussin.

Ce chef-d'œuvre de la musique baroque représente nos états d'âme dans notre imaginaire et reste universel. Il s'adresse à nos cœurs et demeure un succès qui traverse les époques.

C.L et T.C



· Des peintres :

BRUEGHEL « Paysage d'hiver avec patineurs et piége à oiseaux »

Giuseppe ARCIMBOLDO « l'hiver » - peinture italienne

· Des poètes :

Guillaume APOLLINAIRE « Automne malade et adoré »

Paul VERLAINE « Les sanglots de l'automne »

· Des chanteurs :

BARBARA « Il automne »

Henri SALVADOR « Jardin d'hiver »

· Ecrivain :

George SAND « Un hiver à Majorque »

· Cinéma :

Abbé Pierre « Hiver 54 »

L'automne



On voit tout le temps, en automne,
Quelque chose qui vous étonne,
C'est une branche tout à coup,
Qui s'effeuille dans votre cou.

C'est un petit arbre tout rouge,
Un, d'une autre couleur encor,
Et puis partout, ces feuilles d'or
Qui tombent sans que rien ne bouge.

Nous aimons bien cette saison,
Mais la nuit si tôt va descendre !
Retournons vite à la maison
Rôtir nos marrons dans la cendre.

Lucie DELARUE-MARDRUS



Avec des mots



On s'éveille
Du coton dans les oreilles,
Une petite angoisse douce
Autour du cœur, comme mousse ;
C'est la neige,
L'hiver blanc
Sur ses semelles de liège
Qui nous a surpris, dormant.

Guy-Charles CROS



Comité de rédaction du Filopathe:

Pascal Bastier Bernard Bordaraud

Thina Charabidzé Éliane Defournier

Dominique Helgorsky Laurence Langel

Caroline de Lapointe Nelly Truche

Invitée:

Évelyne Marchal

Correspondants:

Christian Arnaudin, Philippe Lassalle

Devant certaines difficultés économiques auxquelles nous sommes confrontés, nous avons décidé de vous solliciter "poétiquement" en vers (et contre tout). Chaque numéro accueillera maintenant une bafouille rimée vous incitant à devenir adhérent (et plus éventuellement !):

GIHP
A q a i t a i n e

Si tu G.I.H.Paies ta cotisation

Le Filo tu liras sans modération

Devant certaines difficultés économiques auxquelles nous sommes confrontés, nous avons décidé de vous solliciter "poétiquement" en vers (et contre tout). Chaque numéro accueillera maintenant une bafouille rimée vous incitant à devenir adhérent (et plus éventuellement !):

GIHP
A q a i t a i n e

Si tu G.I.H.Paies ta cotisation

Le Filo tu liras sans modération

BULLETIN D'ADHESION Á RETOURNER AU

GIHP AQUITAINE
436, Avenue de Verdun
33700 MERIGNAC

Je soussigné(e).....
Adresse.....
.....
Date de naissance Tel
Éventuellement nature du handicap

oui, je demande mon adhésion au GIHP en tant que :
oui, je renouvelle mon adhésion au GIHP en tant que :

membre actif **23 €/an** €
membre sympathisant **30 €/an** €
membre bienfaiteur **54 €/an** ou plus €

oui, je vous adresse un don de €

Ci-joint le montant total de €

RÈGLEMENT

par chèque bancaire par mandat
en espèces par virement postal

Fait à le..... 2006
Signature

Je recevrai le reçu permettant de déduire mon adhésion ou mon don de mon revenu imposable dans la limite de la réglementation en vigueur (réduction de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable. Exemple: pour un don de 100 €, il est possible de déduire des impôts la somme de 66 €)

BULLETIN D'ADHESION Á RETOURNER AU

GIHP AQUITAINE
436, Avenue de Verdun
33700 MERIGNAC

Je soussigné(e).....
Adresse.....
.....
Date de naissance Tel.....
Éventuellement nature du handicap

oui, je demande mon adhésion au GIHP en tant que :
oui, je renouvelle mon adhésion au GIHP en tant que :

membre actif **23 €/an** €
membre sympathisant **30 €/an** €
membre bienfaiteur **54 €/an** ou plus €

oui, je vous adresse un don de €

Ci-joint le montant total de €

RÈGLEMENT

par chèque bancaire par mandat
en espèces par virement postal

Fait à le..... 2006
Signature

Je recevrai le reçu permettant de déduire mon adhésion ou mon don de mon revenu imposable dans la limite de la réglementation en vigueur (réduction de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable. Exemple: pour un don de 100 €, il est possible de déduire des impôts la somme de 66 €)